

Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mai 2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 14 juillet 2020

Par suite des vastes mesures prises pour contenir la propagation de la COVID-19, l'économie canadienne a reculé de 11,6 % en avril, après avoir fléchi de 7,5 % en mars. À la fin de mai 2020, la pandémie avait transformé l'économie canadienne, et de nombreuses entreprises avaient commencé à s'adapter à la nouvelle réalité en recourant davantage au télétravail, en réduisant les heures de travail, en effectuant des mises à pied, en demandant du financement du gouvernement et en demandant le report du paiement de loyers.

Pendant que l'économie amorçait sa reprise, Statistique Canada a mené l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises pour mieux comprendre les effets continus de la pandémie sur les entreprises à mesure qu'elles reprennent leurs activités.

Près des deux tiers des entreprises s'attendent à ce que leur nombre d'employés reste le même au cours des trois prochains mois

Tout au long du mois de juin, on a demandé aux entreprises quelles étaient leurs attentes, pour les trois mois suivants, quant au nombre de personnes qu'elles employaient. Près des deux tiers (65,8 %) des entreprises s'attendaient à ce que leur nombre d'employés ne change pas au cours de cette période. De façon générale, 15,1 % des entreprises s'attendaient à ce que ce nombre augmente. Près du quart des entreprises du secteur des services d'hébergement et de restauration (24,4 %) et du secteur de la fabrication (23,9 %) s'attendaient à accroître leur nombre d'employés au cours des trois mois suivants.

Les quatre cinquièmes des entreprises ont besoin ou s'attendent à avoir besoin d'équipement ou de fournitures de protection individuelle

Les quatre cinquièmes (80,5 %) des entreprises avaient besoin ou s'attendaient à avoir besoin d'équipement ou de fournitures de protection individuelle lorsque les mesures de distanciation physique seront assouplies. Les entreprises des secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale (93,0 %), des services d'hébergement et de restauration (92,9 %) et du commerce de détail (91,9 %) étaient les plus susceptibles d'avoir besoin de ce type d'équipement ou de fournitures. Plus des deux tiers (68,1 %) des entreprises ont déclaré avoir besoin ou s'attendre à avoir besoin de masques et d'équipement de protection pour les yeux, et plus des trois cinquièmes (64,4 %), de produits de nettoyage. Les deux tiers (66,5 %) des entreprises ont indiqué qu'il était probable ou très probable qu'elles fournissent à leurs employés des masques, des gants et d'autres types d'équipement de protection individuelle. Les trois quarts (74,8 %) ont déclaré qu'il était probable ou très probable qu'elles accroissent les mesures sanitaires sur le lieu de travail. Plus du cinquième (22,0 %) des entreprises éprouvaient ou s'attendaient éprouver des difficultés à se procurer de l'équipement ou des fournitures de protection individuelle.

Selon les résultats de l'enquête, 5,0 % des entreprises ont commencé à fabriquer de nouveaux produits en raison de la COVID-19. Les entreprises du secteur de la fabrication (15,5 %) étaient les plus susceptibles d'avoir modifié leur production. Près des deux tiers des entreprises qui fabriquaient de nouveaux produits avaient commencé à fabriquer des masques et de l'équipement de protection pour les yeux (66,0 %) ou du désinfectant pour les mains (62,0 %).



Le télétravail avant, pendant et après la pandémie de COVID-19

Le télétravail (ou travail à distance) s'est répandu depuis le début de la crise. Près du tiers (32,6 %) de l'ensemble des entreprises ont déclaré que 10 % ou plus de leur effectif faisait du télétravail en date du 29 mai 2020. Cela correspond à presque le double du pourcentage de télétravailleurs en date du 1er février 2020, où 16,6 % des entreprises avaient déclaré que 10 % ou plus de leur effectif faisait du télétravail avant cette date.

Près du quart des entreprises (22,5 %) s'attendent à ce que 10 % ou plus de leur effectif continue de faire du télétravail une fois la pandémie terminée. Dans les secteurs de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (47,2 %) et des services professionnels, scientifiques et techniques (44,5 %), plus des deux cinquièmes des entreprises s'attendaient à ce qu'au moins 10 % de leur effectif poursuive le télétravail après la pandémie de COVID-19.

Pour ce qui est des entreprises ayant indiqué que le télétravail pourrait être une option pour leur effectif, un peu plus du quart d'entre elles (25,2 %) ont déclaré qu'il était probable ou très probable qu'elles offrent à plus d'employés la possibilité de faire du télétravail une fois la pandémie de COVID-19 terminée, alors que 14,3 % ont déclaré qu'il était probable ou très probable qu'elles obligent un plus grand nombre d'employés à en faire.

Plus de la moitié des entreprises indiquent que leurs revenus diminuent du tiers ou plus environ d'avril 2019 à avril 2020

Plus de la moitié (51,6 %) des entreprises ont déclaré que leurs revenus pour le mois d'avril avaient fléchi de 30 % ou plus par rapport à avril 2019. Plus du tiers (35,3 %) ont indiqué que leurs revenus avaient diminué de moitié ou de plus de moitié.

Alors que les revenus des entreprises ont affiché une baisse marquée, un peu plus des deux cinquièmes (40,9 %) des entreprises ont indiqué que leurs dépenses (à l'exclusion des salaires et des traitements) n'avaient pas changé d'une année à l'autre. Près du tiers (32,4 %) ont vu leurs dépenses diminuer de 10 % ou plus.

Plus des trois quarts des entreprises des secteurs des arts, des spectacles et des loisirs (80,3 %) et des services d'hébergement et de restauration (78,1 %) ont subi des baisses de revenus de 30 % ou plus. En revanche, près des trois cinquièmes (59,0 %) des entreprises du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse et un peu plus des deux cinquièmes des entreprises du secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (41,4 %) et du secteur de la finance et des assurances (41,3 %) ont indiqué que leurs revenus n'avaient pas changé ou avaient augmenté.

Les demandes de financement des programmes auprès du gouvernement ou les demandes de crédit auprès de fournisseurs externes de près des deux tiers des entreprises sont approuvées

Près des deux tiers des entreprises (63,7 %) ont déclaré que leurs demandes de financement auprès du gouvernement ou leurs demandes de crédit auprès de fournisseurs externes avaient été approuvées dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les entreprises du Québec (72,0 %) et de l'Île-du-Prince-Édouard (67,0 %) étaient plus susceptibles d'avoir vu leurs demandes de financement ou de crédit approuvées. Les demandes de financement de plus des trois quarts des entreprises des secteurs des services d'hébergement et de restauration (84,2 %) et des arts, des spectacles et des loisirs (75,2 %) ont été approuvées.

Le gouvernement du Canada a mis en place un certain nombre de mesures pour soutenir les entreprises pendant la pandémie de la COVID-19. Parmi ces mesures, figurent le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), qui offre aux entreprises admissibles un prêt pouvant atteindre 40 000 \$, et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), qui vise à appuyer les entreprises ayant des salariés.

Plus des deux cinquièmes (43,1 %) de l'ensemble des entreprises ont présenté une demande au programme du CUEC et ont vu celle-ci approuvée, les entreprises du Québec (51,1 %) et de la Colombie-Britannique (43,8 %) venant en tête. Les entreprises des secteurs des services d'hébergement et de restauration (61,0 %), du transport et de l'entreposage (53,5 %) et des arts, des spectacles et des loisirs (51,8 %) étaient les plus susceptibles d'obtenir du soutien dans le cadre du CUEC.

Près du quart (22,6 %) des entreprises ont déclaré que leur demande présentée au programme de SSUC avait été approuvée. Les deux cinquièmes des entreprises du secteur des services d'hébergement et de restauration (40,8 %) et du secteur des arts, des spectacles et des loisirs (40,5 %) ont vu leur demande de SSUC approuvée. Plus de la moitié des entreprises ayant touché une subvention dans le cadre de la SSUC (53,0 %) ont indiqué que cette subvention leur avait permis de réembaucher 30 % ou plus de leur effectif, et près du quart (23,2 %) ont déclaré qu'elle leur avait permis de réembaucher 100 % de leur effectif.

Près du quart des entreprises canadiennes obtiennent le report de leurs paiements de loyer ou d'hypothèque

Près du quart (23,6 %) des entreprises qui paient un loyer ou une hypothèque ont obtenu le report de leurs paiements, alors que 5,7 % d'entre elles se sont fait refuser un report. Les trois cinquièmes (60,1 %) des entreprises qui paient un loyer ou une hypothèque n'ont pas demandé un report de paiement ou la possibilité de reporter un paiement ne leur a pas été offerte.

Plus du quart des entreprises déclarent avoir mis du personnel à pied en raison de la pandémie de COVID-19

Les deux cinquièmes (39,9 %) des entreprises ont indiqué avoir réduit des heures de travail ou des quarts de travail en raison de la pandémie de la COVID-19, alors que plus du quart (28,4 %) ont effectué des mises à pied. Près du cinquième (17,4 %) de toutes les entreprises ont mis à pied la moitié de leur effectif ou plus. Parmi les entreprises ayant mis à pied au moins un employé, plus des trois cinquièmes (61,3 %) ont mis à pied 50 % de leur effectif ou plus. Par ailleurs, plus de 80 % des entreprises des secteurs des arts, des spectacles et des loisirs (89,6 %), de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (83,0 %) et des services d'hébergement et de restauration (80,3 %) qui ont effectué des mises à pied ont indiqué avoir mis à pied au moins 50 % de leur effectif.

Tableau 1
Pourcentage d'entreprises ayant déclaré avoir effectué des mises pied en raison de la pandémie de COVID-19 représentant 50 % ou plus de leur effectif, par secteur, Canada, mai 2020¹

	%
Tous les secteurs	61,3
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	83,0
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	54,6
Construction	63,7
Fabrication	55,2
Commerce de gros	23,5
Commerce de détail	53,8
Transport et entreposage	56,7
Industrie de l'information et industrie culturelle	43,3
Finance et assurances	5,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	56,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	67,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	57,2
Soins de santé et assistance sociale	68,5
Arts, spectacles et loisirs	89,6
Services d'hébergement et de restauration	80,3
Autres services (sauf les administrations publiques)	62,1

1. Les pourcentages sont calculés à partir du nombre total d'entreprises dans chaque secteur ayant déclaré avoir mis à pied au moins un employé.

Source(s) : 33-10-0251-01 et 33-10-0252-01.

Malgré les perturbations causées par la COVID-19 dans l'ensemble de l'économie, près du quart (22,9 %) des entreprises ont déclaré n'avoir pas pris de mesures particulières concernant le personnel dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Notamment, près de la moitié des entreprises du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (47,9 %) ont indiqué n'avoir pris aucune mesure relative au personnel. Cependant, près de la totalité des entreprises du secteur des arts, des spectacles et des loisirs (94,3 %) et du secteur des services d'hébergement et de restauration (94,1 %) ont déclaré avoir pris certaines mesures relatives au personnel, de même que presque toutes les entreprises comptant plus de 100 employés (90,9 %).

Près du cinquième des entreprises peuvent continuer de fonctionner à leur niveau actuel de revenus et de dépenses pendant moins de six mois avant de devoir envisager d'autres mesures relatives au personnel, la fermeture ou la faillite

Près du cinquième (19,3 %) des entreprises ont indiqué pouvoir poursuivre leurs activités à leur niveau actuel de revenus et de dépenses pendant moins de six mois avant de devoir envisager d'autres mesures relatives au personnel, la fermeture ou la faillite. Plus des trois dixièmes des entreprises du secteur des services d'hébergement et de restauration (34,7 %) et du secteur des industries de l'information et des industries culturelles (31,5 %) et plus du quart des industries du secteur des arts, des spectacles et des loisirs (26,8 %) ont déclaré qu'elles pourraient continuer de fonctionner à leur niveau actuel de revenus et de dépenses pendant moins de six mois avant de devoir envisager ces possibilités.

Les données sont maintenant accessibles

Il est maintenant possible de consulter les données de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises. Les tableaux présentent les données à l'échelle nationale, ainsi que par province et territoire, par secteur d'industrie, par taille de l'effectif, par type d'entreprise et par propriétaire majoritaire.

Note aux lecteurs

Les données qui figurent dans le présent communiqué sont tirées de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises de Statistique Canada. Alors que le premier cycle de cette enquête a été mené au moyen d'une collecte par approche participative auprès d'entreprises partout au Canada, le présent cycle repose sur un échantillon probabiliste. Les résultats du présent cycle s'appliquent à toutes les entreprises comptant des salariés au Canada. Cette enquête sera menée périodiquement pour recueillir des renseignements rapidement, de manière efficace et à moindre coût comparativement aux méthodes d'enquête traditionnelles.

Dans le cadre du deuxième cycle de l'enquête, des données sur la situation économique actuelle ont été recueillies auprès d'entreprises comptant des salariés. Les résultats seront utilisés pour évaluer les besoins des entreprises au Canada, en vue de l'instauration de mesures de soutien pendant et après la pandémie de la COVID-19. Statistique Canada souhaite remercier tous les Canadiens et toutes Canadiennes qui ont pris le temps de participer à cette enquête pendant cette période de crise. Leur collaboration nous aidera à mieux comprendre les répercussions de la COVID-19 sur les l'économie et les entreprises canadiennes.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5318.

Tableaux disponibles : 33-10-0247-01 à 33-10-0266-01 .

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la COVID-19 et des entreprises au Canada, communiquez avec Phil Taylor (ptaylor@chamber.ca; 613-797-1860), Chambre de commerce du Canada.